

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT
BOULEVARD DUNANT
CRM - FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2024**

Arrêté n°242- juin 2024-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L.2213-1, L.2213-2, et L. 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande en date du 31 mai 2024 de Monsieur Bernard POULAIN, représentant la Commission Municipale des Fêtes, relative à la mise à disposition du stationnement Boulevard Dunant pour permettre l'installation du Centre de Regroupement des Moyens (CRM) nécessaire à l'organisation du feu d'artifice du samedi 13 juillet 2024.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du samedi 13 juillet 2024 à 14h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 02h00, le stationnement des véhicules sera interdit Boulevard Dunant, conformément au plan joint, pour permettre l'installation du Centre de Regroupement des Moyens (CRM) nécessaire à l'organisation du feu d'artifice.

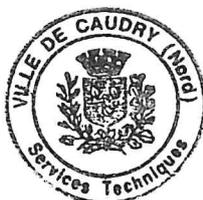
ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 06 juin 2024

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,




Marc DEVIENNE

Rue de Cambrai

Dunant

Nation

Henri

Entrée
Entrée
Accès à la salle

5 places

10 places réservées CRM

5 places

